



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du :
09/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLÉE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2026.

Présents : M. DEVALLÉE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMONIN Denis à M. DEVALLÉE Victorien

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAPICAULT Pauline

37/2026 – ELECTION DE REPRESENTANT AU CNAS

Le Maire, expose

Conformément aux articles L 731-1 à L731-4 du code général de la fonction publique, notre collectivité met en œuvre une action sociale en faveur des agents de la collectivité.

Cette action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, couvrant diverses actions notamment dans les domaines de l'enfance, des loisirs, ainsi qu'à les aider en cas de situations difficiles.

Cette dernière s'inscrit au travers de l'adhésion auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS.

Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal, de ne pas procéder par scrutin secret et désigne Sébastien CORBIN en qualité de représentant élu de la collectivité au sein du CNAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme RAPICAULT Pauline



Le Maire
Victorien DEVALLEE